



DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
MAIRIE  
DE  
LUPE 42520

## DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201246-20240327-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

### N° d'ordre 2024-14

L'an deux mille vingt et quatre, le 27 mars à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de LUPE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr. CHERIET Farid, Maire de la commune.

**Présents :** CHERIET Farid, FOREL Nathalie, MARMONNIER Patrice, LEPOINTE Victor, MOUNIER Patrick, LIOTARD Chantal, CHARDAIRE Sylvie, FAUVET Fabienne.

**Absent(s) :** BRIAT Jean-Philippe, SAINTOT Denis,

**Absent(s) avec pouvoirs :** CELLE Annie,

**Secrétaire :** Nathalie FOREL

### **OBJET : Révision de la redevance assainissement**

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs, fixés par la délibération du 7 avril 2023, appliqués par la SAUR au titre de la part communale assainissement.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la révision du tarif de cette redevance d'assainissement. Il est proposé, pour équilibrer à terme le budget assainissement de fonctionnement, de procéder à des augmentations graduelles du tarif (part fixe et variable)

**Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1 juin 2024 :**

- **Le prix de 1,30 € par mètre cube d'eau consommé**
- **Une prime fixe annuelle de 67,00 €**

**Fait et délibéré à Lupe le 27 mars 2024**

La Secrétaire de séance

Mme Nathalie FOREL

Monsieur Le Maire

Farid CHERIET

